



2023_09

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance, le quorum n'ayant pas été atteint le 13 janvier, à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 11

Date de convocation du Comité Syndical : mardi 17 janvier 2023

Présents :

RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), THILVERT Jean Pierre (Carcassonne Agglomération), GUICHOU Jean-Régis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean Louis (Communauté de communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CALVI Daniel (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : Jean-Marie AVERSENQ Directeur général des services du SMMAR, MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative du SMMAR, DEFROIDMONT Jérôme, animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David Secrétaire du SMAH HVA,

André AMAT a été élu secrétaire de séance.

2023_09

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 25 janvier 2023**

Objet de la délibération :

**AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE DE BON
FONCTIONNEMENT SUR LE SITE DE ROQUE ARGENTIERES A SAINT-
HILAIRE Dossier CBV21- HVA -62**

**Modification de la délibération 2022_12 du 7 avril 2022 dans son montant et son plan
de financement**

Le Président expose que cette opération était initialement prévue pour un montant de **50 000 H.T. doit être abaissée à un montant de 15 000 € H.T.** et les partenaires financiers ont modifié leur participation.

Le plan de financement prévisionnel révisé est le suivant :

L'Agence de l'Eau	7 500 €	50%,
Département de l'Aude	4 500 €	30%,
Autofinancement SMAH	3 000 €	20%.

Pour rappel, l'opération concerne l'acquisition de parcelles et réalisation de travaux gestion de la ripisylve au niveau d'un piège à embâcles.

Le Président demande au Comité syndical de valider la modification du montant et du plan de financement de cette opération.

Le Comité syndical ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

VALIDE la modification du montant et du plan de financement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

09 FEV. 2023

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de
l'Aude,**

